

## TEXTE DES RESOLUTIONS

présentées à l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de PREVY  
du 19 Mai 2026

**Première résolution : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 2025.**

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 2025.

**Deuxième résolution : Lecture du rapport de gestion 2025, des comptes et bilan de l'exercice 2025, du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'année 2025, des comptes clos au 31 décembre 2025 et quitus aux administrateurs de leur gestion.**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve, tels qu'ils ont été présentés, le rapport de gestion 2025, les comptes annuels clos au 31 décembre 2025 et donne quitus de la gestion aux membres du Conseil d'Administration.

**Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2025.**

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'Association décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 en report à nouveau.

**Quatrième résolution : Approbation des conventions réglementées.**

Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées, les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire prennent acte de ces conventions et les approuvent.

**Cinquième résolution : Approbation du budget prévisionnel 2026.**

Après avoir pris connaissance du budget prévisionnel 2026, l'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'Association approuve le budget prévisionnel 2026.

**Sixième résolution : Examen du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire**

L'Assemblée Générale Ordinaire propose le renouvellement de la société SBG AUDIT, représentée par Mr Sébastien BEAUGRAND, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire. Le Commissaire aux Comptes titulaire est nommé pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de cette nomination.

**Septième résolution : Examen du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant**

L'Assemblée Générale Ordinaire propose le renouvellement de Mr Frédéric IMBERT, en tant que Commissaire aux Comptes suppléant. Le Commissaire aux Comptes suppléant est nommé pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de cette nomination.

**Huitième résolution : Nouveaux mandats des administrateurs de PREVY**

Après présentation des nouveaux mandats des administrateurs de PREVY désignés par les organisations représentatives au niveau national et interprofessionnel, et conformément à l'article 14 des statuts de l'Association, le nombre de désignations des membres du collège « salarié » étant inférieur au nombre de postes à pourvoir, les voix correspondantes aux postes non pourvus au sein de ce collège sont attribuées de façon égalitaire entre les membres déjà désignés dudit collège.

L'Assemblée Générale Ordinaire en prend acte.

**Neuvième résolution : Pouvoir donné au Président.**

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres de l'Association donne tous les pouvoirs au Président, ou toute personne désignée par lui, en vue de réaliser les formalités rendues nécessaires par l'adoption des précédentes résolutions.

